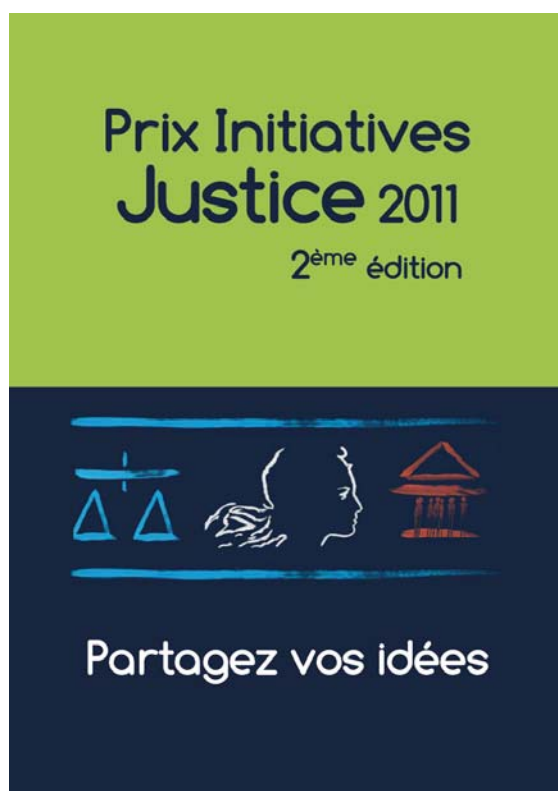


## DOSSIER DE PRESSE



**Jeudi 8 décembre 2011**

# SOMMAIRE

## LES PRIX INITIATIVES JUSTICE

Le contexte **p.3**

Le principe du concours

Les participants

Le jury 2011 **p.4**

Les critères de sélection

Les lauréats de l'édition 2011 **p.5**

## ANNEXES

Les lauréats 2010 **p.12**

Interviews de lauréats 2010 **p.14**

Focus sur la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) **p.17**

# LES PRIX INITIATIVES JUSTICE 2011

Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, le ministère de la Justice et des Libertés organise un concours qui vise à promouvoir et récompenser l'innovation et l'inventivité des personnels de justice : **Les Prix Initiatives Justice**.

Sélectionnés par un jury de professionnels, **les Prix Initiatives Justice** sont remis aux lauréats par **Michel Mercier, garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés**, le jeudi 8 décembre, à la Chancellerie.

## LE CONTEXTE

---

**Les Prix Initiatives Justice** s'inscrivent dans les projets que le Gouvernement encourage et soutient au sein de l'administration, dans le cadre de l'initiative **Adm'innov**, qui invite les agents à **promouvoir leurs idées et leurs propositions d'innovations** au sein des ministères pour **moderniser le service rendu aux usagers et améliorer la performance des institutions**.

Ces prix mettent aussi en avant les efforts humains entrepris depuis la mise en œuvre de la **RGPP (révision générale des politiques publiques)**. Lancée en 2007, cette réforme vise notamment à **offrir un meilleur service aux usagers, à améliorer les conditions de travail, et à réduire les dépenses publiques** (*cf. annexes*).

## LE PRINCIPE DU CONCOURS

---

Quatre projets sont récompensés autour des deux catégories suivantes :

⇒ **Rapprocher la justice des citoyens (en individuel et en équipe)**

Cette première catégorie regroupe toutes les initiatives destinées à :

- mieux faire connaître l'institution (organisation, fonctionnement, métiers de la justice, etc.),
- mieux accueillir les différents publics,
- mieux accompagner les citoyens,
- moderniser l'image de la Justice.

⇒ **Innover au bénéfice de l'institution (en individuel et en équipe)**

Cette deuxième catégorie récompense une initiative innovante :

- pour les agents : amélioration des outils professionnels, des méthodes ou conditions de travail, propositions en matière de sécurité ou de développement durable ;
- dans les relations interprofessionnelles avec les auxiliaires de justice (avocats, huissiers de justice), les experts, les collectivités territoriales ou autres administrations.

## LES PARTICIPANTS

---

**Les Prix Initiatives Justice** ont vocation à **motiver l'ensemble des personnels de l'administration**, qu'ils concourent individuellement ou par équipe. Les lauréats peuvent être des magistrats, des fonctionnaires ou contractuels des services judiciaires, de l'administration pénitentiaire, de la protection judiciaire de la jeunesse et de l'administration centrale ; mais également des professions participant à la mission judiciaire.

Cette année, sur **49 dossiers présentés, 23 ont été retenus** par le jury de sélection.

## LE JURY 2011

---

Sous l'impulsion du garde des Sceaux, le jury se compose du Secrétaire Général du ministère de la Justice et des Libertés, de l'inspecteur général des services judiciaires, des directeurs du ministère, des directeurs d'administration du Gouvernement, d'un représentant du groupe de la Caisse des Dépôts et Consignations, ainsi que de deux journalistes.

<b>Emmanuel RÉBEILLÉ-BORGELLA</b>	<b>Secrétaire Général du ministère de la Justice et des Libertés, Président</b>
<b>André RIDE</b>	<b>Inspecteur Général des services judiciaires</b>
<b>Véronique MALBEC</b>	<b>Directrice des services judiciaires</b>
<b>Laurent VALLEE</b>	<b>Directeur des affaires civiles et du Sceau</b>
<b>Maryvonne CAILLIBOTTE</b>	<b>Directrice des affaires criminelles et des grâces</b>
<b>Henri MASSE</b>	<b>Directeur de l'administration pénitentiaire</b>
<b>Jean-Louis DAUMAS</b>	<b>Directeur de la protection judiciaire de la jeunesse</b>
<b>Françoise WAITROP</b>	<b>Chef du département méthodes au service innovation à la Direction générale de la modernisation de l'Etat</b>
<b>Jean-François VERDIER</b>	<b>Directeur général de l'administration et de la fonction publique</b>
<b>Jean-Laurent LASTELLE</b>	<b>Chef de cabinet de la Directrice des services bancaires, Groupe Caisse des Dépôts</b>
<b>Marie BELLAN</b>	<b>Journaliste, <i>Les Echos</i></b>
<b>Bruno BOTELLA</b>	<b>Rédacteur en chef, <i>Acteurs Publics</i></b>

## LES CRITERES DE SELECTION

---

Les projets sont appréciés en fonction :

- 1) de la **portée de la proposition** au regard des **missions** du ministère,
- 2) du **caractère innovant** du projet,
- 3) de l'**intérêt opérationnel** du projet,
- 4) de la **possibilité de généraliser l'initiative** à l'ensemble du ministère.

## LES LAUREATS DE L'EDITION 2011 PAR CATEGORIE

---

Outre la remise du prix par le garde des Sceaux, les lauréats se voient attribuer les sommes suivantes:

- 1<sup>er</sup> prix par équipe : 1 000 €
- 1<sup>er</sup> prix individuel : 700 €

Cette année, le jury a choisi de décerner un deuxième prix par équipe dans chaque catégorie.

- **Catégorie « *Rapprocher la justice des citoyens* » :**

## **PREMIER PRIX INDIVIDUEL**

**Projet : La plateforme civique et citoyenne sur la justice**

Attribué à :

- ➔ Fatiha MEKERRI, *Directrice de la maison de la Justice et du Droit du Val de Seine*



Crédit photo : Caroline Montagné / MJL

### Résumé de l'initiative :

Ce projet vise à rapprocher des services de justice, les jeunes du territoire du Syndicat Mixte de la Maison de la Justice et du Droit du Val de Seine, et de leur faire découvrir le fonctionnement des institutions judiciaires et législatives (visites de tribunaux, de commissariats de Police, des services de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), du sénat, de l'assemblée nationale, d'une mairie...).

Le jeune échange sur son milieu et fait découvrir son quartier, sa vie, son école.

Durant toute la durée du dispositif, les jeunes sont munis d'un carnet de bord afin de leur permettre de passer par toutes les étapes et d'avoir un meilleur suivi de leur circuit.

*« Le projet plateforme civique et citoyenne est destiné à faire connaître à l'ensemble de la population, et plus particulièrement aux jeunes, le fonctionnement des institutions, en leur faisant visiter par groupes de huit, les lieux de justice ainsi que les institutions législatives. Mon souhait est que ces jeunes deviennent par la suite acteurs et qu'ils ne restent pas spectateurs de notre société ».*

Fatiha MEKERRI, Directrice de la maison de la Justice et du Droit du Val de Seine

▪ **Catégorie « Rapprocher la justice des citoyens » :**

**PREMIER PRIX PAR EQUIPE**

**Projet : Améliorer l'accès au droit des personnes hospitalisées en psychiatrie et de leurs proches**

Attribué à :

- ➔ Eric NEGRON, *Président du tribunal de grande instance de Lille*
- ➔ Marie BUNOT-ROUILLARD, *Vice-présidente du tribunal de grande instance de Lille*
- ➔ Fabienne ESTIBAL-MULLER, *Greffière en chef, secrétaire générale du Conseil départemental de l'accès au droit du Nord*



Crédit photo : Caroline Montagné / MJL

Résumé de l'initiative :

Ce projet comporte deux volets permettant d'améliorer l'accès au droit des personnes hospitalisées en psychiatrie et de leurs proches.

Il s'agit tout d'abord de créer des **Points d'accès au droit** dans les hôpitaux psychiatriques, permettant aux patients de bénéficier de consultations juridiques gratuites d'avocats au sein de l'hôpital. Ces consultations pourront porter sur toutes les questions juridiques liées ou non à l'hospitalisation.

Le deuxième volet du projet concerne la création d'une **valise pédagogique**, composée d'un DVD, d'une bande dessinée, d'affichettes portant des pictogrammes présentant les différents interlocuteurs du patient.

Ces différents outils permettront de donner une information juridique au patient et à ses proches et serviront aussi de support à la communication avec le patient.

*« Dès la décision du conseil constitutionnel de rendre obligatoire le contrôle d'un juge lors des hospitalisations sous contraintes, et avant même la loi du 5 juillet 2011, nous avons décidé - dans le département du Nord, de créer un groupe de travail pour la mise en place de points d'accès au droit psychiatrique dans les établissements du ressort des patients, mais aussi pour leurs familles pour leur donner une information plus accessible au droit, avec l'aide des professions judiciaires, tels que les avocats, les personnels administratifs des établissements publics de santé mentale ainsi qu'avec les personnels praticiens hospitaliers (...)*

*Grâce à la loi du 5 juillet 2011 et à ce groupe de travail, les personnels des établissements psychiatriques, que ce soit les praticiens hospitaliers ou les personnels administratifs, se sont beaucoup rapprochés des magistrats et des personnels judiciaires. Ce sont deux cultures qui ne se connaissaient pas et qui, maintenant, apprennent à mieux connaître et intégrer les contraintes des uns et des autres. Un groupe de travail réunissant tous les participants ainsi que la préfecture et l'agence régionale de santé a été créé à Lille. Nous nous retrouvons tous les trois mois pour faire un point sur la mise en œuvre de la loi du 5 juillet 2011 ».*

Eric NEGRON, Président du tribunal de grande instance de Lille

- **Catégorie « Rapprocher la justice des citoyens » :**

## **DEUXIEME PRIX PAR EQUIPE**

**Pour le projet : Délivrer des éléments d'informations sur le fonctionnement et la gestion du bracelet électronique aux personnes en situation de handicap qui bénéficient d'un placement sous surveillance électronique (PSE), accompagné d'un DVD en langage des signes et d'un livret en braille**

Attribué à :

- ➔ Laurent LALLART, *Surveillant PSE à la maison d'arrêt de Valenciennes*
- ➔ Alain KHELILI, *1er surveillant responsable sécurité au centre pénitentiaire de Maubeuge*
- ➔ Philippe LAMOTTE, *Directeur de la maison d'arrêt de Valenciennes*
- ➔ Agnès QUENTIER, *Surveillante au greffe judiciaire*



Crédit photo : Caroline Montagné / MJL

Résumé de l'initiative :

Il s'agit de délivrer aux personnes en situation de handicap (sourd ou mal voyant) et qui bénéficient d'un placement sous surveillance électronique, une information sur le fonctionnement et la gestion du bracelet électronique.

Cette action s'accompagne d'un DVD en langage des signes pour les personnes sourdes ou malentendantes et d'une écriture en braille pour les personnes déficientes visuelles. Ce DVD peut être utilisé en support sonore.

« Il n'existait pas de support de travail adapté aux personnes détenues atteintes de handicaps. Nous avons donc décidé, avec notre équipe, de mettre en place un dispositif (petit film de huit minutes) afin de les aider à comprendre les directives liées à la mise sous bracelet électronique. (...) Aujourd'hui nous souhaiterions que ce dispositif puisse s'étendre aux différentes antennes et établissements du territoire. »

Laurent LALLART, Surveillant pénitentiaire en charge du placement sous surveillance électronique (PSE) à la maison d'arrêt de Valenciennes

- **Catégorie « Innover au bénéfice de l'institution » :**

## **PREMIER PRIX INDIVIDUEL**

**Pour le projet : Le tableau partagé de suivi des peines d'emprisonnement fermes dont le procureur saisit le juge de l'application des peines (JAP) en vertu de l'article 723-15 du code de procédure pénale (CPP)**

Attribué à :

- ➔ Aline CLEROT, *Substituée du procureur de la république près du tribunal de grande instance de Douai* représentée par Eric VAILLANT, procureur de la République près le TGI de DOUAI



Crédit photo : Caroline Montagné / MJL

### Résumé de l'initiative :

Un tableau partagé entre les services de l'exécution des peines et de l'application des peines a été créé pour favoriser le suivi des peines dont le procureur saisit le JAP sur le fondement de l'article 723-15 du CPP.

Initialement renseigné par le procureur de la république et ses services, il permet le partage de données légales utiles à la mise en œuvre de la procédure 723-15 et de son suivi dans le temps.

La procédure d'aménagement des peines est ainsi mieux maîtrisée par tous les acteurs : de lecture rapide et efficace, il permet aux magistrats du ministère public et au juge d'application des peines de s'assurer en toute concertation d'une meilleure efficacité de la politique et d'exécution et de l'application des peines.



- **Catégorie « Innover au bénéfice de l'institution » :**

## PREMIER PRIX PAR EQUIPE

**Pour le projet : Le parcours de la victime**

Attribué à :

- ➔ Jérôme DUBOST, *Educateur au service territorial éducatif en milieu ouvert du Havre*
- ➔ Caroline LEGER-TOUTOUX, *Assistante sociale au Service territorialisé éducatif de milieu ouvert du Havre*



Crédit photo : Caroline Montagné / MJL

Résumé de l'initiative :

« *Le parcours de la victime* » s'adresse à un groupe de quatre jeunes ayant commis un acte délictuel et faisant l'objet d'une mesure de réparation prononcée par un magistrat.

Durant toute une journée, chaque mineur a l'occasion de se mettre à la place d'une victime en découvrant les différentes instances et étapes qui jalonnent le parcours administratif, médical, judiciaire, psychologique d'une personne ayant eu à subir les agissements délictueux d'un auteur.

Il est mené avec un grand nombre de partenaires, notamment la Gendarmerie Nationale, le service des urgences pédiatriques de l'Hôpital du Havre, l'assurance MAIF, la Maison de l'Adolescent, l'association d'aide aux victimes AVRE 76 et le barreau du Havre.

Cette action collective menée depuis 2005 a concerné jusqu'à présent 46 jeunes.

« *Le parcours de la victime* » est une action que nous montons trois ou quatre fois par an pour des mineurs impliqués pour des faits de vol ou de violence, ou parfois de vol avec violence. Ces mineurs sont donc souvent suivis pour la première fois par le juge des enfants dans le cadre d'une mise en examen, en général dans le cadre de mesures de réparations. L'idée est de faire prendre conscience à un mineur auteur de ce genre de faits, qu'être victime est un parcours très compliqué : ce sont des démarches intenses, un parcours émotionnel, parfois financier, avec des tracasseries administratives. L'idée est donc de faire prendre conscience à ces mineurs des conséquences engendrées par leurs actes qui, en l'espace de quelques minutes, ont fait basculer la vie de personnes. »

Jérôme DUBOST, éducateur au service territorial éducatif en milieu ouvert du Havre

« *Le but de ce projet est d'inciter les jeunes à écrire un scénario pour qu'ils réfléchissent aux démarches à effectuer après avoir été victime d'une agression.* »

Claire LEGER-TOUTOUX, assistante sociale au service territorialisé éducatif de milieu ouvert du Havre

- **Catégorie « Innover au bénéfice de l'institution » :**

## DEUXIEME PRIX PAR EQUIPE

**Pour le projet : Le programme d'insertion et de professionnalisation des détenus au développement comportemental par la médiation animale et l'intelligence rationnelle.**

Attribué à :

- ➔ Patricia ARNOUX, *Présidente de l'association Evi'dence*
- ➔ Hervé BERTHONNEAU, *Directeur du cabinet YUMEUS*
- ➔ Marjorie LANG, *Responsable de la formation professionnelle des personnes détenues à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Strasbourg*
- ➔ Romain BRASSEAU, *Président de l'association TAAC*



Crédit photo : Caroline Montagné / MJL

### Résumé de l'initiative :

Ce programme, financé depuis août 2010 par la formation professionnelle de la DISP Grand Est, comprend trois modules : des séances de médiation animale hebdomadaires, des séances d'accompagnement personnalisé au développement de l'intelligence relationnelle, une formation qualifiante et professionnalisante aux soins aux animaux domestiques.

Il vise à humaniser la vie en détention : pour les détenus eux-mêmes (diminution de la violence, contribuer à la diminution des suicides, limiter les conséquences de l'isolement, faciliter la réinsertion comportementale et durable des détenus) et pour les personnels de surveillance (meilleure gestion du stress, rapport aux détenus facilité...).

## **ANNEXES**

---



Les lauréats de l'édition 2010 autour de Michèle Alliot-Marie.

Crédit photo : MJL/ DICOM/ Caroline Montagné

### ▪ **Catégorie « Rapprocher la Justice du citoyen »**

Ont été récompensés :

#### **PREMIER PRIX INDIVIDUEL**

**Projet : Création d'un espace dédié à l'apostille sur l'internet de la Cour d'appel de Montpellier**

- ➔ Boris BELLANGER, *Chef du secrétariat du procureur Général près la Cour d'appel de Montpellier*

#### **PREMIER PRIX PAR EQUIPE**

**Projet : L'accès au droit et à la justice par visioconférence via la Maison de Justice et du Droit d'Orléans, en milieu rural, carcéral et urbain**

- ➔ Monique MENISSIER, *Greffière à la Maison de Justice et du Droit d'Orléans*
- ➔ Olivier LEGROS, *Chargé de mission Technologies de l'Information et de la Communication au Conseil Général du Loiret*
- ➔ Claire BOTTE, *Directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation d'Orléans*

### ▪ **Catégorie « Innover au bénéfice de l'institution »**

Ont été récompensés :

#### **PREMIER PRIX INDIVIDUEL**

**Projet : Invention d'un logiciel de recouvrement de l'aide juridictionnelle**

- ➔ Odile MARTINEZ, *Greffière au Tribunal de grande instance de Vienne*

#### **MENTION SPECIALE DU JURY - PRIX INDIVIDUEL**

**Projet : Proposition aux personnes détenues de formations aux missions de sapeurs-pompiers volontaires**

- ➔ Laurent COUSSON, *Directeur des Services Pénitentiaires à la Maison d'arrêt de Basse-Terre*

## **PREMIER PRIX PAR EQUIPE**

**Projet : Mise en place d'actions en matière de développement durable, menées avec les personnes détenues**

- Nicole PICHON, *Responsable Local Enseignement (RLE) du centre de détention de Montmédy*
- Rebecca WATTEL, *conseillère d'insertion*
- Jocelyne ARMANINI, *économiste*
- Fabien OSPELT, *formateur*

## **DEUXIEME PRIX PAR EQUIPE**

**Projet : Lancement du « passeport pour l'insertion »**

- Samuel SAINTOBERT, *éducateur, Protection Judiciaire de la Jeunesse*
- Boris PAPIN, *Directeur de service, Protection Judiciaire de la Jeunesse*

## **MENTION SPECIALE DU JURY - PRIX PAR EQUIPE**

**Projet : Numérisation des dossiers relatifs à la mobilité annuelle**

- Guillaume OULAI, *attaché d'administration, chef de la section mobilité du bureau RH4 de la sous-direction des ressources humaines et des relations sociales de la DPJJ*
- Bruno SUCHET, *secrétaire administratif au bureau RH4*
- Jeanine ORLANDO, *adjointe administrative au bureau RH4*
- Séverine BLANCHARD, *secrétaire administrative au bureau RH4*
- Cédric GALLET, *secrétaire administratif au bureau RH4*



**Nicole Pichon** - Responsable local enseignement, centre de détention de Montmédy (55)

**Prix Initiatives Justice 2010, en équipe, pour la mise en place de projets liés au développement durable avec les détenus.**

**Extraits de l'interview diffusée sur [www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)**

### Pouvez-vous nous décrire votre projet ?

Le groupe « *détention verte* », est composé de personnes détenues. Il a vocation à faire des propositions d'amélioration du fonctionnement de l'établissement en terme développement durable (tri sélectif, organisation de la récupération des journaux, etc.).

### Comment le groupe s'est-il créé ?

L'initiative est venue d'un détenu sensible aux questions environnementales. D'autres détenus ont ensuite montré un intérêt pour un projet commun. Après plusieurs réunions de réflexion avec une dizaine d'entre eux puis des rendez vous à la mairie, avec la communauté de communes de Montmédy (CODECOM), son ambassadrice du tri et le CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement), quelque idées de bonnes pratiques ont pris forme et se sont concrétisées.

### Quel est le profil des détenus du groupe ?

La majorité des détenus mobilisée a un certain âge et est condamnée à d'assez longues peines. On a beaucoup plus de mal à mobiliser les plus jeunes ou ceux qui ont été condamnés à de petites peines. Il y a un paradoxe dans l'établissement, avec des détenus qui se préoccupent de ces questions, et d'autres qui prennent les fenêtres pour des poubelles.

C'est donc un travail sur le long terme, une imprégnation progressive. Les détenus du groupe disent : « *on est tous des citoyens qui sortiront un jour, donc autant sensibiliser les gens à ce problème-là* ». Ils sont conscients qu'à l'extérieur, les choses ont bougé et que cela fait aussi partie de leur préparation à la sortie.

### Comment le groupe a-t-il concrétisé son action ?

Le groupe *détention verte* a souhaité sensibiliser toute la population carcérale au développement durable. L'ambassadrice du tri de la Codecom est donc venue nous rendre visite pour une réunion d'information. A cette occasion, nous avons projeté le film *Home* de Yann Arthus Bertrand, suivi d'un débat.

Le CPIE nous a aidé à trouver d'autres pistes de travail : mise en place d'un récupérateur de cartouches d'encre d'imprimantes, démarches pour un système de récupération des piles usagées, etc.

Le groupe *détention verte* a aussi agi concrètement et personnellement : les détenus sont, par exemple, allés faire un grand nettoyage de la citadelle locale.

Nous avons également obtenu la mise en place de deux containers, un pour les plastiques et un pour les papiers/cartons.

### Comment le projet du groupe s'est-il développé ?

Avec l'aide du personnel encadrant titulaire d'une formation « *CAP travaux paysagers* » dont je fais partie, le groupe a pu voir certaines propositions de détenus se concrétiser : nous avons ainsi pu obtenir des financements pour l'installation de composteurs.

Nous espérons un financement de la Codecom pour la distribution dans les écoles et les communes d'un livret sous forme de bande dessinée sur le tri sélectif créé par les détenus.

### Quels résultats ?

L'impact est difficile à mesurer mais on voit que les gens font le tri, qu'ils vont déposer les cartons dans les containers... C'est encourageant !

\*\*\*\*\*



**Boris Bellanger** - Chef du secrétariat du procureur Général près la Cour d'appel de Montpellier (34)

***Premier Prix individuel - Mise en place d'un espace pour l'apostille sur le site internet de la cour d'appel de Montpellier.***

**Extraits de l'interview diffusée sur [www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)**

*Pouvez-vous nous présenter votre projet ?*

Il s'agissait de créer une rubrique à destination de l'administration mais surtout des usagers, qui donnerait des renseignements sur les conditions et les modalités de délivrance de l'apostille, car l'apostille est une formalité plutôt méconnue en droit administratif français. Jusqu'à présent, elle n'existait sur aucun site du ministère de la Justice et des Libertés.

Jusque là, les justiciables ne parvenaient donc pas à trouver l'information, qui figurait seulement sur le site du ministère des Affaires étrangères. Désormais, grâce à un simple moteur de recherche, ils y accèdent plus facilement.

*Quelles ont été les retombées ?*

Quand j'ai présenté le projet, cela faisait déjà plusieurs mois qu'il était actif, et qu'il regroupait un tiers des personnes soumettant une demande pour l'apostille. La rubrique en elle-même a depuis très bien fonctionné : on a des retours des justiciables qui veulent avoir plus de précisions mais qui sont déjà, au préalable, passés par l'espace dédié sur le site internet.

Par ailleurs, notre accueil téléphonique est un peu moins perturbé, l'information délivrée sur le site internet permet déjà de trier et d'éviter qu'on téléphone pour obtenir seulement des informations très simples, désormais accessibles en ligne.

*Quel est le bilan ?*

Le bilan est positif, surtout sur la reconnaissance interne et sur l'intérêt que cette initiative a pu susciter ailleurs\*.

A l'heure de la dématérialisation, il a été nécessaire d'accompagner ce changement qui a brutalement modifié les manières de fonctionner. Mais l'internaute a d'emblée adhéré à cette évolution. En revanche il est vrai que, désormais, notre accueil sur ces questions s'est déplacé vers un accueil plus général des justiciables. Il ne faudrait pas que cette dématérialisation empêche une information de proximité.

*\*(Paris et Aix en Provence ont repris l'idée et créé une rubrique similaire)*

**Pour en savoir plus : le cinquantenaire de la « Convention Apostille » sur [www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)**

\*\*\*\*\*



**Samuel Saintobert** - éducateur de la Protection judiciaire de la Jeunesse/ Lancement du « *passport pour l'insertion* » (PPI)

***Le projet « passport pour l'insertion » (PPI) existe depuis 2002.***

***Sa mise en place a duré environ trois ans. Après une phase expérimentale, il fonctionne donc vraiment depuis quatre à cinq ans.***

***Samuel Saintobert a rejoint le groupe de travail en 2003 et le porte désormais.***

**Extraits de l'interview diffusée sur [www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)**

*Quelle est l'origine de ce projet ?*

Le projet est parti d'un constat : les jeunes suivis par la PJJ et les jeunes en général perdaient toute trace de leur parcours scolaire, leurs attestations de stage, CV, lettres de motivation... et n'arrivaient pas à remettre dans l'ordre tout leur parcours établi avec l'Education nationale. Il n'y avait aucune traçabilité.

Les instigateurs de l'initiative sont partis du postulat suivant : les jeunes qui arrivent à la PJJ ne sont pas exempts d'un parcours professionnel et d'un parcours de vie. Comment faire pour que ce parcours puisse être valorisé, à la fois à l' Education nationale mais aussi à la PJJ ?



Le projet, financé par le fonds social européen, a pour objectif de créer un outil qui serait la rencontre du bilan de compétences et la Validation d'acquis d'expérience (VAE). Même si les jeunes de la PJJ commencent à peine leur expérience, nous voulions les mettre dans cette dynamique, dans cette démarche.

Plusieurs groupes de travail ont été mis en place entre la PJJ, les missions locales, la MGIEN (Mission Générale d'Insertion de l'Education Nationale) et l'Education nationale, et on a pu essayer cet outil pour voir comment il fonctionnait et comment il était prégnant avec les jeunes.

#### *Parlez-nous de la mise en place de ce projet...*

A la base, cet outil était une version papier, un classeur qui contenait toutes les attestations, mais on a constaté que ce document était lui aussi souvent perdu par les jeunes. On a donc émis l'idée d'en faire une version informatique, une sorte de site permettant d'héberger la version papier du passeport pour l'insertion (PPI) qu'on pourrait remplir en ligne, en scannant les documents nécessaires, et de pouvoir y télécharger toutes les attestations, cv, lettres de motivation. Il s'agit donc de créer un portfolio de tout son parcours d'insertion. Le site est rempli soit par le jeune, soit par les services éducatifs, ou les services d'insertion. Il retrace le parcours scolaire et administratif, les contacts, propose des bilans de savoir être et savoir faire. Le site est hébergé par le rectorat de Versailles.

Nous avons mis en place une demi-journée de formation pour les éducateurs, pour la démarche déontologique du projet : le PPI n'appartient pas à une administration, il appartient au jeune. Libre à lui d'en faire part aux administrations, mais il peut choisir ce qu'il veut en montrer. Et il en dispose même lorsqu'il n'est plus pris en charge par la PJJ, son accès perdure toujours.

Il y a toute une démarche d'information que les éducateurs doivent faire auprès des jeunes. Dans notre service, les éducateurs sont formés pour pouvoir accompagner les jeunes sur la création de leur compte. Ils y accèdent ensuite de chez eux ou alors dans le cadre d'un accompagnement éducatif, à tout moment.

#### *Quels sont les résultats observés ?*

Il permet de valider plus de 50% du CFG (Certificat de formation générale) et par la suite permet de rentrer dans une démarche de VAE.

Quand le jeune aura terminé sa prise en charge par la PJJ, il aura le PPI en main. Quand il ira à la mission locale, il pourra y accéder, dès lors qu'il a un ordinateur et internet.

On a des jeunes qui sont sortis de la PJJ et qui l'utilisent toujours... Mais il faudrait beaucoup de recul pour en connaître l'impact réel, et on sait toute la difficulté à garder du lien avec les jeunes lorsqu'ils sont sortis de la PJJ.

#### *Comment aller plus loin ?*

Après la remise des Prix initiative justice, on a été contacté par l'ENPJJ (Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse) dans le cadre d'une semaine thématique sur les projets innovants. On a ensuite eu plusieurs demandes d'éducateurs pour créer des comptes.

Depuis la création du site, on recense environ 100 à 150 ouvertures de PPI. A l'heure actuelle, la PJJ l'utilise seulement sur le département du 95 et l'Education nationale et la MGIEN l'utilisent sur le 95 et le 78.

Au niveau du PTF (Pôle territorial de formation) Ile de France, il faudrait créer une formation auprès de la nouvelle génération d'éducateurs, de proposer une formation d'une journée au PPI qui permettra d'étendre et de généraliser le dispositif, de lui donner une réelle ampleur afin de développer un réseau au niveau national en travaillant avec d'autres académies.

\*\*\*\*\*

***Plus d'interviews sur [www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)***



## **FOCUS SUR LA REVISION GENERALE DES POLITIQUES PUBLIQUES (RGPP)**

Sous l'impulsion du Président de la République, le Premier ministre a lancé en juin 2007 les travaux de la Révision générale des politiques publiques, cadre structurant de la réforme de l'Etat. Elle vise à changer en profondeur l'organisation administrative française et le contenu de l'action publique, en répondant à une triple exigence : **offrir un meilleur service public aux usagers, faire bénéficier les agents de meilleures conditions de travail et de carrière, diminuer le niveau des dépenses publiques.**

Les travaux de la RGPP s'organisent autour de **6 grands axes de modernisation** :

- ⇒ **Améliorer les services** pour les citoyens et les entreprises
- ⇒ **Moderniser et simplifier** l'Etat dans son organisation et ses processus
- ⇒ **Adapter** les missions de l'Etat aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle
- ⇒ **Valoriser** le travail et le parcours des agents
- ⇒ **Responsabiliser** par la culture du résultat
- ⇒ **Rétablir l'équilibre** des comptes publics et garantir le bon usage de chaque euro

Conduite en étroite collaboration avec les ministères, la première phase de la RGPP vise à analyser en profondeur les politiques publiques existantes et à identifier des scénarios de réforme. Quatre chantiers interministériels, portant sur la gestion des ressources humaines de l'État, les relations entre l'État et les collectivités locales, la réforme de l'administration territoriale et la simplification des procédures internes à l'Etat font également l'objet de travaux.

**Au ministère de la Justice et des Libertés**, la réforme a conduit à réformer profondément les politiques conduites par le ministère, en poursuivant six objectifs :

- 1) **moderniser** l'organisation et le fonctionnement des juridictions ;
- 2) **recentrer** la Justice sur son cœur de métier ;
- 3) **rationaliser** les fonctions support et le traitement des frais de justice;
- 4) **moderniser** le système pénitentiaire
- 5) **donner la priorité** à la prise en charge des mineurs délinquants
- 6) **simplifier** les démarches pour le citoyen.

### **En savoir plus :**

- Site institutionnel : [www.rgpp.modernisation.gouv.fr](http://www.rgpp.modernisation.gouv.fr)

- Rapport du Conseil de modernisation des politiques publiques (juin 2010) :  
[http://www.rgpp.modernisation.gouv.fr/fileadmin/user\\_upload/dossier\\_cmpp4.pdf](http://www.rgpp.modernisation.gouv.fr/fileadmin/user_upload/dossier_cmpp4.pdf)